



Mémoire

**Le Québec doit prendre en mains propres son avenir
énergétique**

*Dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du
Québec*

Par

Le mouvement Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent

Rimouski, le 25 septembre 2013

Table des matières

<i>Introduction.....</i>	<i>2</i>
<i>Le Québec à l'heure des choix énergétiques</i>	<i>2</i>
<i>État de survie.....</i>	<i>3</i>
<i>Tôt ou tard.....</i>	<i>3</i>
<i>Le Rapport « Pour un Québec efficace » : un rapport écarté et toujours d'actualité.....</i>	<i>4</i>
<i>La Loi sur les mines : une loi inacceptable</i>	<i>5</i>
<i>Une gestion intégrée des ressources s'impose.....</i>	<i>6</i>
<i>Conclusion</i>	<i>9</i>
<i>Recommandations :.....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe.....</i>	<i>12</i>
<i>La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent convoités pour leurs réservoirs compacts</i>	<i>13</i>
<i>Anticosti: L'île aux fossiles.....</i>	<i>15</i>
<i>Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie.....</i>	<i>17</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>18</i>

Introduction

Dans le cadre du *Débat national sur l'énergie de 1995*, Pierre Dansereau et Jean-Pierre Drapeau définissait très bien, au sein de leur mémoire, les principes de bases d'une stratégie énergétique réellement durable. En voici deux extraits : En premier lieu, cette politique doit être orientée vers la réduction de la consommation totale d'énergie (là où les niveaux de consommation énergétique per capita sont les plus élevés). En deuxième lieu, réduire substantiellement les émissions de gaz à effet¹...

Depuis près d'une décennie, le Québec est confronté à une multitude de projets énergétiques et miniers controversés : les mini-centrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien chaotique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « Far West » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines, le gaz de schiste et le pétrole de schiste et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et maintenant la menace des projets d'oléoducs gorgés des polluants sables bitumineux sur le territoire québécois. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terreaux!

Le Québec à l'heure des choix énergétiques

Le Québec se voit plus souvent en mode lutte qu'en mode « bâtissons l'avenir ». La qualité de notre environnement n'a jamais été aussi menacée par l'appétit des géants de l'industrie des énergies non renouvelables, et ce, avec l'accord de nos chers élus provinciaux et fédéraux. De plus, nous signons des ententes d'exportation de notre électricité à perte. Le peuple québécois doit à tout prix se questionner, s'informer et agir par rapport aux grands enjeux de notre société comme la propriété des ressources naturelles et l'indépendance énergétique des États. Quel est notre projet de société? Voulons-nous décider collectivement ou voulons-nous que les autres décident à notre

¹ Dansereau, P. et J.-P. Drapeau (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

place? Quelles sont nos forces énergétiques pour l'avenir? Pourquoi ne pourrions-nous pas devenir un leader mondial en matière d'énergie verte? Nous avons déjà une bonne longueur d'avance dans ce domaine. En effet, en 2005, 48 % de nos approvisionnements énergétiques étaient de source renouvelable, comparativement à 26 % au Canada, 7 % aux États-Unis et 9 % à l'échelle mondiale. Nous pouvons nous affranchir de notre dépendance au pétrole par l'efficacité énergétique, par le développement de la géothermie, par l'électrification des transports à l'aide du moteur-roue de Pierre Couture, par l'achèvement de la nationalisation de nos ressources naturelles amorcée par René Lévesque dans les années soixante, etc.

État de survie

En écologie, il existe un concept nommé capacité de charge. Grossièrement, celui-ci désigne la taille maximale qu'une population peut atteindre dans un milieu donné. La croissance infinie ne peut survenir dans un monde où les ressources sont limitées. Les espèces qui ont connu une explosion démographique suite à une abondance de nourriture et à une quasi-absence de facteurs limitants, comme la prédation, ont subi un déclin majeur peu de temps après leur apogée. On doit apprendre à travailler avec les écosystèmes, on ne peut s'extirper des forces naturelles. Toutes les civilisations ont vu leur environnement se dégrader à différents niveaux à travers les âges. Celles qui ont réussi à survivre eurent la sagesse de trouver l'équilibre entre la disponibilité des ressources et leurs besoins fondamentaux. Le développement rectiligne axé sur l'individu ne peut plus durer. Nous devons rééquilibrer le balancier et réduire l'écart entre le pôle « je » et le pôle « nous ». Les changements technologiques, et plus particulièrement notre capacité à produire des émissions de GES, sont si importants que nous avons fait entrer le système planétaire dans une phase évolutive sans précédent qui va se poursuivre au cours du prochain millénaire². L'idée de révolutionner notre modèle économique apparaît de plus en plus comme une nécessité, et non comme un choix.

Tôt ou tard

La responsabilité anthropique dans le réchauffement climatique global actuel fait consensus au sein de la communauté scientifique. Les émissions de gaz à effet de serre

² On peut consulter à ce sujet l'article de G. Ter-Stepanian, « Beginning of the Technogene », 1988.

dues aux activités humaines continueront d'augmenter inévitablement si nous poursuivons un modèle de société assoiffé d'énergies fossiles. Nous avons déjà rencontré le pic de production du pétrole conventionnel selon les experts les plus réalistes, alors que les plus optimistes prévoient qu'il sera atteint d'ici 2035! En 2005, le département américain de l'Énergie a publié un document connu sous le nom de rapport Hirsch. On y mentionne que « *le pic pétrolier mondial pose aux États-Unis et au monde un problème de gestion des risques sans précédent. Les prix du pétrole et la volatilité sur le marché augmenteront considérablement. Sans un programme d'atténuation appropriée, les coûts économiques, sociaux, environnementaux et politiques seront sans précédent.* »

Nous sommes à l'aube d'une grande révolution énergétique et il est de notre responsabilité de nous y préparer. Pour y faire face, nous devons faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils mettent en place, de toute urgence, une stratégie d'indépendance aux énergies sales en passant par une redéfinition globale de notre mode de vie énergivore. Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs en attendant les directives?

Le Rapport « Pour un Québec efficace » : un rapport écarté et toujours d'actualité

Tout d'abord, quelques questions s'imposent au sujet de ce rapport qui est d'une grande importance pour l'avenir du Québec. Premièrement, pourquoi ne fut-il jamais appliqué dans son intégralité, pourquoi les Québécois n'ont-ils pas été respectés dans leur volonté? De plus, pourquoi est-il si inaccessible à la population? Voici quelques extraits du rapport sur l'énergie de 1995 mentionnant, entre autres, notre deuxième société d'État, la SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière), qui fut démantelée quelques années plus tard sans aucune consultation :

« En tant que responsable des actifs appartenant à la collectivité québécoise, le gouvernement assumera pleinement les pouvoirs de l'État-actionnaire au sein d'Hydro-Québec et de SOQUIP, l'autre société d'État intervenant dans le secteur énergétique³. »

³ Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 134, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>

Trois grandes priorités exprimées par la société québécoise suite à la consultation:

1) Efficacité énergétique;

2) Développement des énergies renouvelables (**En premier lieu, le Québec doit reconnaître le vent comme bien public collectif. C'est à cette condition que la collectivité québécoise pourra bénéficier pleinement de sa rente éolienne⁴.**);

3) Poursuivre le développement hydroélectrique si nécessaire.

« Enfin, la politique énergétique du Québec devra permettre une répartition plus équitable des bénéfices liés à l'exploitation de nos ressources naturelles entre les régions productrices et consommatrices⁵. »

La Loi sur les mines : une loi inacceptable

Au Québec, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont toujours encadrées par **la loi des mines**. Cette loi a actuellement préséance sur les lois en matière d'environnement, de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire. Par exemple, leurs projets ne sont pas soumis à des audiences génériques devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les entreprises peuvent même exproprier les propriétaires récalcitrants, s'il y a lieu. De plus, les redevances perçues par notre gouvernement sont limitées à 16%, excluant toutes les mesures fiscales favorables à l'entreprise privée. Par Exemple, en 2009, le gouvernement québécois a obtenu seulement 31 millions de dollars sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière⁶! Le cadre de développement qui est proposé par le gouvernement est aucunement orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et

⁴ Ibid., p.74

⁵ Ibid., p.25

⁶ MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale*, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.

pour les entreprises privées. De plus en plus, nous assistons à une socialisation des déficits et à une privatisation des profits, et ce, dans bien des secteurs.

D'ailleurs, il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité fut complétée en 1962, avec l'équipe de Jean Lesage, « le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières créée en 1969) et puis par la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec⁷. » Le peuple québécois a donc été spolié car nous n'avons pas été consultés sur notre désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, entre autres, suite au démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec (par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007), que la quasi-totalité du sous-sol correspondant aux principales terres habitées et habitables du Québec, incluant le territoire madelinot, furent cédées pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) aux entreprises privés! À la lumière des précédentes informations, il est tout à fait légitime et souhaitable que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une commission d'enquête publique au sein du Ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair dans cette sinistre affaire.

Une gestion intégrée des ressources s'impose

Qu'est-ce que la planification ou la gestion intégrée des ressources? Le rapport « Pour un Québec efficace » en dresse les principaux principes :

Pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, toutes les options envisageables sont analysées, du côté de l'offre comme de la demande y compris donc les possibilités d'économiser l'énergie. L'analyse de ces options se fait en intégrant l'ensemble des conséquences qui y sont liées. On parle d'intégration des externalités économiques, environnementales et sociales. Le processus comporte un appel systématique à la participation du

⁷ Collectif de signataires, « Déclaration Maîtres chez nous », Maîtres chez nous 21^e siècle, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf>

public. L'analyse intègre les risques découlant de chacun des choix énergétiques envisagés⁸.

Afin d'illustrer l'importance de la planification intégrée des ressources, nous aborderons le fameux dossier des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : Old Harry

C'est un endroit stratégique d'une importance vitale pour de nombreuses espèces de poissons et de mammifères marins. Le golfe du Saint-Laurent, milieu unique en son genre, est une mer semi-fermée, six fois plus petite que le golfe du Mexique. Les conditions physico-chimiques de cette étendue d'eau sont particulièrement complexes. L'eau y est très froide et renferme moins de micro-organismes capables de décomposer les hydrocarbures contrairement aux eaux chaudes du golfe du Mexique. Advenant une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent, les impacts sur l'écosystème pourraient être catastrophiques pouvant entraîner de lourdes conséquences sur les industries des pêches et du tourisme s'échelonnant sur plusieurs décennies affectant par le fait même, les nombreuses communautés côtières des cinq provinces maritimes.

Même sans déversement majeur, lorsqu'il y a exploitation, des petits déversements de l'ordre d'un baril sur mille extraits sont inévitables⁹. Donc, il serait possible qu'un déversement progressif, en fonction de la durée éventuelle d'une telle exploitation, d'environ deux millions de barils de pétrole se produise dans le milieu marin. De plus, il est bien de mentionner que si le golfe du Saint-Laurent n'est pas protégé, l'estuaire du Saint-Laurent ne l'est pas non plus. Ces deux sections sont indivisibles en raison des courants profonds longeant le chenal laurentien et remontant à la surface à Tadoussac¹⁰.

Le Québec et les autres provinces maritimes entourant le golfe du Saint-Laurent doivent opter pour une stratégie énergétique viable, axée sur les énergies renouvelables, avant de se lancer dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés

⁸ Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 69, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>

⁹ Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>

¹⁰ Koutitonsky, V.G. et G.L. Bugden. 1991.

par les « industries renouvelables » comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 130 millions de dollars par année et ce, uniquement pour l'archipel madelinot. Présentement, les compagnies pétrolières sont dans l'obligation de verser un montant largement insuffisant de 30 millions de dollars en cas d'incident majeur en vertu des présentes lois canadiennes¹¹. À titre de comparaison, la catastrophe écologique du golfe du Mexique a engendré des coûts de plus de 40 milliards de dollars jusqu'à présent! Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile comme celui des Îles de la Madeleine. Rappelons quelques faits tragiques : La marée noire du Irving Wale, en 1970, souillant les plages des Îles de la Madeleine en passant par celle de 1999, lorsque le minéralier de Gordon C. Leitch est venu affecter l'archipel de Mingan par le déversement de 49 tonnes de mazout lourd et dernièrement, le déversement dans la Baie de Sept-Îles. Ces événements doivent clairement faire réaliser à l'ensemble de la population québécoise et aux autorités politiques que le développement de la filière des hydrocarbures viendrait augmenter considérablement les risques de marées noires ou de déversements au Québec. Mentionnons également que le dernier rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, Scott Vaughan, soulignait que le Canada n'est absolument pas prêt à faire face à une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent...

Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est urgent d'enclencher une véritable « décarbonisation » de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbonées pour le bien de notre économie et pour la survie de nos régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir.

¹¹ [En ligne], <http://www.cnlopbnl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>

Conclusion

Pourquoi est-il si important pour le Québec de se libérer de sa dépendance aux combustibles fossiles outre pour des raisons écologiques, sociales et économiques? Parce que nous le pouvons! Nous sommes privilégiés en tant qu'État en rapport avec notre immense potentiel en énergie renouvelable et nous pouvons y arriver. En effet, il est possible que le Québec puisse s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles, et ce, dans un avenir proche, sans que nous soyons obligés d'exploiter cesdites ressources en hydrocarbure non conventionnel (pétrole de schiste, gaz de schiste, réservoirs compacts, hydrocarbures marins, etc.). Pourquoi et comment? Par ce que nous sommes déjà en avance en rapport avec les autres États dans le monde au sujet des énergies renouvelables. Le Québec possède un bilan énergétique très enviable. En effet, environ 50 % de ce bilan est d'origine renouvelable (40 % en hydroélectricité et 8 % en biomasse : source du MRN). Notre consommation en hydrocarbure se chiffre à environ 14 milliards \$ par année. 70 % de notre consommation en combustible fossile va dans le secteur des transports. Si on veut baisser cette facture de 14 milliards, ce n'est pas en exploitant nos ressources fossiles non conventionnelles, c'est plutôt en réduisant ce pourcentage de 70 %. Imaginer que l'on puisse le réduire de 50 % en électrifiant une partie de nos transports grâce à un projet comme le monorail suspendu électrique. On pourrait épargner peut-être quelques milliards de dollars par année. Donc, on pourrait passer d'une facture de 14 milliards à 9 ou 10 milliards par année. Ce serait déjà un énorme pas dans la bonne direction! Même si on exploitait nos hydrocarbures non conventionnels, les gens ne paieraient pas moins cher l'essence à la pompe et ce pétrole ou ce gaz serait exporté sur les marchés internationaux sans que l'on puisse véritablement contrôler sa distribution et son prix. Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. Le Québec ne doit pas régresser, il se doit d'avancer dans la bonne direction. Ce sera un recul majeur de se lancer dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels à la fois sur le plan économique, social et écologique.

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser le Québec vers les énergies du passé ou non doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et

militent encore aujourd'hui afin que l'ensemble de la société québécoise puissent jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente au sein de ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures et à posteriori à la planification énergétique dans son ensemble. Ainsi, si le nouveau gouvernement péquiste veut être cohérent avec sa décision d'imposer un moratoire sur le gaz de schiste, il doit également y inclure le pétrole de schiste et les autres formes d'énergie fossile. De plus, ce même gouvernement doit refuser les projets d'oléoducs transportant du pétrole issu des sables bitumineux. C'est à nous d'y voir!

Recommandations :

- 1- Décréter un moratoire sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec;
- 2- Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec;
- 3- Prioriser la réduction de la consommation totale d'énergie, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique gouvernementale qui sera déposée en 2014;
- 4- Interdire, de façon permanente, l'utilisation de la fracturation dans le cadre de l'exploration pétrolière et gazière, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie;
- 5- Utiliser les surplus énergétiques afin d'électrifier les transports. Il ne faut pas oublier que 70% de notre consommation en énergie fossile va dans le secteur des transports;
- 6- Abandonner le projet hydroélectrique de la Romaine en raison, entre autres, de sa non-rentabilité (coût > de 10 cents le kWh et nous exportons à 3 cents le kWh.) pour la société québécoise;
- 7- Réaliser le banc d'essai du projet du monorail suspendu électrique de l'inventeur du moteur-roue Pierre Couture (MGV) dans le cadre l'électrification des transports;

- 8- Mettre en place un système de bonus-malus écologique au sein des transports à l'ensemble des acteurs socio-économiques. En quelque sorte, l'État doit instaurer un principe de pollueur-payeur;
- 9- Instaurer une planification intégrer des ressources en prenant le soin de bien évaluer les projets en fonction du principe d'intégration des externalités;
- 10- Abonner les projets uranifères au Québec;
- 11- Nationaliser l'énergie éolienne par la création d'Éole-Québec et opter pour le développement des grands parcs éoliens (> 50 de MW) sur les territoires des grands barrages hydroélectriques et permettre aux municipalités et aux MRC des projets communautaires en énergie éolienne;
- 12- Mener un BAPE au sujet des deux projets d'oléoducs au Québec soit celui de TransCanada avec le projet Énergie Est et le projet de l'entreprise Enbridge d'inverser le flux de la ligne 9b;
- 13- Interdire le passage du pétrole issu des sables bitumineux sur le territoire québécois, car cela viendrait annuler les efforts du Québec dans sa lutte au changement climatique. De plus, sans surprise, cela viendrait compromettre l'objectif du gouvernement de réduire de 25 % les émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2020;
- 14- Que le gouvernement maintienne les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de Saint-Bonaventure et de ses diverses variantes;
 - A) Les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités des sociétés gazières, minières et pétrolières doivent être de 2, 6 et 10 km en fonction de la nature de la source d'eau et du nombre de résidents desservis.
- 15- Que le gouvernement retire son projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement.

Annexe

Quelques certitudes scientifiques en rapport avec les changements climatiques :

- Les gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère par les activités humaines ont un effet de serre.
- Les augmentations des teneurs en gaz à effet de serre que nous vivons en ce moment se font à un rythme beaucoup plus rapide que ce que notre planète a connu au cours des dernières centaines de milliers d'années.
- Le système climatique est de nature chaotique, son évolution en fonction de perturbations multiples n'est pas prédictible avec précision, mais il peut relativement facilement basculer dans un autre mode.
- Les incertitudes des scientifiques ne justifient aucunement l'inaction concernant 1) la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre, 2) la fixation permanente d'une partie des gaz à effet de serre émis, 3) des prises de mesures d'adaptions aux impacts des changements climatiques.

Les questions en suspens :

- Nous nous dirigeons vers un réchauffement planétaire, mais à quel rythme?, avec quelles conséquences, avec quels risques de basculement climatique irréversible?
- Toutes les sociétés humaines ainsi que tous les écosystèmes naturels sont adaptés à une certaine forme d'équilibre climatique. Les mutations en profondeur requises pour s'adapter aux changements climatiques ne pourraient s'effectuer qu'à un rythme plus lent que les perturbations subies.

« Les activités humaines sont responsables du transfert de carbone depuis d'immenses réservoirs "inertes" comme les produits carbonés fossiles, non en circulation naturellement dans la dynamique planétaire, vers un réservoir temporaire très actif et très restreint, l'atmosphère. »

Source : LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, Océanographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

Série d'articles au sujet des hydrocarbures non conventionnels en milieu terrestre au Québec :

HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS

La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent convoités pour leurs réservoirs compacts

6 juillet 2013 – par Stéphane Poirier et Martin Poirier



On devrait interdire la fracturation, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie. Photo : Louis-Philippe Cusson

Depuis quelque temps, des informations au sujet des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, pétrole de schiste, réservoirs compacts, etc.) émergent. Une conclusion s'impose : les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent sont fort probablement pourvues d'hydrocarbures non conventionnels, essentiellement des réservoirs pétroliers et gaziers compacts (tight oil et tight gas). Ces structures nécessitent l'emploi de forages horizontaux et l'utilisation de la fracturation avec de l'eau, de l'air, du propane, etc., dans la majorité des cas¹.

Des exemples

Un article, publié dans *Le Mouton NOIR* du mois de mai 2012, indique : « *Il faut bien comprendre que les projets à Haldimand sont effectués au sein des grès (groupe géologique de Gaspé) de la formation géologique de York River. On peut lire ceci sur le site Web de Pétrolia au sujet de cette formation : "La formation du York River s'apparente au gisement non conventionnel de Bakken au Dakota du Nord et au Montana. Ce type de gisement requiert cependant plus de temps et une technique différente pour extraire le pétrole." Cette technique différente pourrait bien être la fracturation hydraulique : c'est la seule méthode connue à ce jour afin d'extraire le pétrole ou le gaz du substrat rocheux.*

*La formation de York River s'étend sur une bonne partie de la Gaspésie et celle-ci se retrouve sur le territoire de la Vallée de la Matapédia, notamment à Saint-Léon-Le-Grand.*² »

Lors d'une séance d'information organisée par la MRC de la Vallée de la Matapédia, le 12 mars 2012, Jacques Perron de l'entreprise gazière Gastem a confirmé que le groupe géologique visé par les travaux de forage était celui du Potsdam. Or, dans un communiqué publié par l'entreprise

gazière Junex, le 3 septembre 2008, il est écrit, au sujet du potentiel en hydrocarbures de cette formation : « *[On trouve] la présence de réservoirs gréseux dans le Potsdam et la présence potentielle d'un intervalle propice à l'évaluation d'un concept géologique de type Tight gas.* »³ »

Par ailleurs, le 10 avril 2013, l'entreprise Pétrolia indiquait, au sujet de la formation géologique Forillon de leur projet Bourque, près de Murdochville : « *Les analyses des tests montrent qu'il s'agit d'un réservoir carbonaté conventionnel de faible perméabilité (tight gas carbonate reservoir).* »⁴ » Fait à noter, même si l'on voit apparaître le mot conventionnel, cette structure gazière n'en demeure pas moins classée non conventionnelle (le forage horizontal et la fracturation seront fort probablement nécessaires).

Enfin, depuis plus de 40 ans, la Société québécoise d'initiatives pétrolières, fondée en 1969 et qui a disparu vers la fin des années 1990, n'a jamais trouvé d'énergies fossiles potentiellement commerciales. Pourquoi ? Posez la question, c'est y répondre ! Parce qu'il n'y pas de potentiel économique lié au pétrole ou au gaz conventionnels au Québec. Les juniors du gaz et du pétrole n'ont certainement pas « claimé » la quasi-totalité des territoires potentiels en hydrocarbure du Québec sans savoir que les forages horizontaux ainsi que la fracturation y seraient utilisés.

Par conséquent, le gouvernement du Québec devrait mandater le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) pour qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec. Par la suite, il devrait organiser un grand débat public sur l'avenir énergétique du Québec à l'instar de celui mené par le Parti québécois de Jacques Parizeau, en 1995, qui donna naissance au rapport intitulé *Pour un Québec efficace*. Par souci de cohérence, le gouvernement devrait également imposer, une fois pour toutes, un moratoire complet sur l'industrie des hydrocarbures, incluant le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les forages en mer et les autres formes d'hydrocarbures non conventionnels comme les réservoirs compacts. De plus, le tout devrait être accompagné d'une interdiction permanente d'utiliser la fracturation, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie.

1. Roland Vially, *Les hydrocarbures non conventionnels : évolution ou révolution ?*, IFP Énergie Nouvelles, Panorama 2012.
2. Stéphane Poirier, « Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie », *Le Mouton NOIR*, 14 mai 2012.
3. Junex, *Mise à jour du programme d'exploration de Junex dans les Basses-Terres du St-Laurent : le puits St-Antoine-sur-Richelieu est terminé*, Communiqué du 3 septembre 2008.
4. Pétrolia, *Pétrolia : 1 TCF (mille milliards de pieds cubes) de gaz naturel humide dans un réservoir conventionnel à Bourque (Québec)*, Communiqué du 10 avril 2013.

Anticosti: L'île aux fossiles

21 janvier 2013 – par [Stéphane Poirier](#)



Photo : Marc Lafrance

Certains la nomment le « *cimetière marin du golfe* » en raison de ses dangereux hauts-fonds, d'autres la qualifie de « perle du Saint-Laurent » en raison de la beauté de ses paysages. Les Amérindiens connaissaient bien ses rivages. D'ailleurs, les Innus la désignent sous le nom de Notiskuan, signifiant « où l'on chasse les ours ». Les Mi'kmaq l'appellent Natigostec, désignant « terre avancée ». Aujourd'hui, l'île d'Anticosti fait l'objet d'une grande convoitise de la part de certaines compagnies juniors en exploration pétrolière qui rêvent de faire fortune avec son pétrole de schiste.

Des droits privatisés

Cette terre, éloignée et quasi inaccessible, est effectivement très avancée dans les eaux du golfe Saint-Laurent. Elle est également très avancée en termes de perte de contrôle dans la gestion de nos ressources naturelles au Québec. Il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité a été complétée en 1962 par l'équipe de Jean Lesage, le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), créée en 1969, et la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec. Le peuple québécois a donc été spolié, car il n'a pas été consulté sur son désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, notamment à la suite du démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007, nous ne connaissons toujours pas l'entente conclue entre Hydro-Québec et Pétrolia. En effet, cette entreprise pétrolière a hérité des droits sur l'île d'Anticosti pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) et d'une soi-disant redevance prioritaire sur les bénéfices éventuels. À la lumière des précédentes informations, il est normal que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une commission d'enquête publique au sein du ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair.

Qui dit fossile dit pétrole

On retrouve trois aires protégées sur le territoire d'Anticosti : le parc national et deux réserves écologiques. Toute activité industrielle y est interdite. Par contre, dans la majorité du milieu insulaire, on y tolère la coupe forestière et... l'exploration pétrolière (forage, levées sismiques,

etc.). Depuis plusieurs décennies, des entreprises comme Shell, Atlantic Richfield Canada, Corridor Resources et la SOQUIP ont sondé le sous-sol anticostien à la recherche d'or noir conventionnel, et ce, sans succès. Ces derniers temps, les compagnies Pétrolia, Corridor Resources et Junex y ont mené des travaux exploratoires. Pour l'instant, à notre connaissance, la fracturation n'aurait pas été utilisée; la ressource convoitée se trouve dans la formation géologique de McCasty qui abrite un gisement pétrolier potentiel classé non conventionnel. La récupération de ce pétrole de schiste, piégé dans un substrat imperméable, nécessite de briser la roche afin d'extraire la substance fossile.

La fracturation, sous toutes ses formes, va engendrer des problèmes irréversibles pour la géologie, l'eau, l'air, la faune, la flore et ultimement, pour la santé humaine. Prenons uniquement la capacité de l'industrie à « puiser » ces hydrocarbures. Selon l'ingénieur-géologue Marc Durand, « les entreprises peuvent seulement récupérer 20 % du gaz de schiste et ce taux de récupération chuterait à seulement 4% dans le cas du pétrole de schiste¹ ». Mais comment allons-nous gérer, à moyen et long terme, une éventuelle et inévitable dispersion (entre 80 et 96 %) de ces ressources fossiles dans l'environnement? En allant colmater les failles dans le sous-sol? Il ne faut pas oublier que l'entreprise a beau jeu en sachant que la gestion des puits abandonnés retournera ensuite à l'État! De plus, l'évaluation de ce réservoir mise de l'avant par l'entreprise Pétrolia est de l'ordre de 40 milliards de barils de pétrole. Cette estimation relève de la firme spécialisée Sproule Consultant. Ce qui est paradoxal, c'est que la firme qualifie son évaluation de « *très incertaine et qu'il n'y a pas de preuves directes de pétrole récupérable*² ». Serait-ce que l'industrie tente de mousser ses actions en sécurisant ses actionnaires?

Une richesse exceptionnelle

Au lieu d'explorer l'or noir de schiste de l'île, pourquoi ne pas exploiter son potentiel fossilifère en créant un Géoparc mondial? Ce joyau, où l'on retrouve une grande richesse de fossiles témoignant d'un passé fleurissant en biodiversité, recèle encore aujourd'hui une riche faune et flore où plusieurs espèces ont un statut menacé ou vulnérable, comme l'aster d'Anticosti et l'aigle royal, pour ne nommer que celles-là. D'une superficie supérieure à l'Île-du-Prince-Édouard, l'île d'Anticosti appartient à la province géologique nommée « la Plate-forme du Saint-Laurent ». Ce musée d'histoire naturelle à ciel ouvert renferme plus de 600 espèces de fossiles identifiées, dont plusieurs espèces de coraux, de trilobites, de brachiopodes, etc. Les roches sédimentaires, essentiellement calcaires, renferment un trésor paléontologique spectaculaire. « *De par leur richesse fossilifère, ces strates représentent de formidables archives de la vie marine et de l'histoire géologique de cette région du continent au Paléozoïque (la formation de l'île remonte à environ 455 millions d'années). Ainsi, nous retrouvons sur l'île la succession sédimentaire la plus fossilifère, la plus complète et la mieux préservée au monde, à la frontière de l'Ordovicien et du Silurien. Elle est en fait une fenêtre ouverte sur l'un des plus grands bouleversements de la biosphère, avec près de 85 % de toutes les espèces qui disparurent des écosystèmes marins à cette époque.*³ »

Priorité citoyenne

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser ou non l'île vers les énergies du passé doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et militent encore

aujourd'hui afin que les habitants de l'île d'Anticosti ainsi que l'ensemble de la société québécoise puissent jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente dans ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures. Ainsi, si le nouveau gouvernement péquiste veut être cohérent avec sa décision d'imposer un moratoire sur le gaz de schiste, il doit également y inclure le pétrole de schiste et bannir toutes formes de fracturation sur tout le territoire. C'est à nous d'y voir.

-
1. Radio-Canada, Gaspésie-les-Îles : Québec démontre une certaine ouverture pour le pétrole de schiste. www.radio-canada.ca
 2. Karel Mayrand, « Le Québec puissance pétrolière : Dream, baby, dream ». www.davidsuzuki.org
 3. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Gouvernement du Québec, Plan directeur. Parc national d'Anticosti, 2004.

LETTRE DE LA BERGERIE

Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie

14 mai 2012 – par Stéphane Poirier

L'entreprise Pétrolia a effectué des « tests d'injectivité » à ses puits de Haldimand à Gaspé, c'est-à-dire un essai de fracturation hydraulique à petite échelle (*La Presse*, le 24 septembre 2011). Ces tests sont également préliminaires à la fracturation hydraulique proprement dite¹. Dans un article publié dans le quotidien *Le Devoir*, le 7 février 2012, on peut également lire ceci :

« La vice-présidente de Pétrolia, Isabelle Proulx, a indiqué hier que ces derniers travaux ont surtout servi à faire “casser” la roche en profondeur. Mais elle a refusé de parler de “fracturation hydraulique”. Fait à noter, toutes les opérations de fracturation hydraulique, que ce soit sur des puits gaziers ou pétroliers, doivent en théorie être effectuées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) lancée par le gouvernement libéral l'an dernier pour étudier le gaz de schiste et le pétrole. »

Il faut bien comprendre que les projets à Haldimand sont effectués au sein des grès (groupe géologique de Gaspé) de la formation géologique de York River. On peut lire ceci sur le site web de Pétrolia au sujet de cette formation : « *La Formation du York River s'apparente au gisement non conventionnel de Bakken au Dakota du Nord et au Montana. Ce type de gisement requiert cependant plus de temps et une technique différente pour extraire le pétrole*². » Cette technique

différente pourrait bien être la fracturation hydraulique : c'est la seule méthode connue à ce jour afin d'extraire le pétrole ou le gaz du substrat rocheux.

La formation de York River s'étend sur une bonne partie de la Gaspésie et se retrouve sur le territoire de la Vallée de la Matapédia, notamment à Saint-Léon-Le-Grand³. L'entreprise gazière Gastem souhaite faire deux puits exploratoires sur le territoire de cette même municipalité en affirmant bec et ongles que ce seront deux puits conventionnels. À la lumière des précédentes informations, au sujet de la formation géologique de York River (gisement non conventionnel), il apparaît essentiel de connaître dans quelle formation géologique l'entreprise veut forer au sein du territoire de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand. Tant et aussi longtemps que l'entreprise ne donnera pas les garanties et les certitudes scientifiques que ses forages ne sont pas non conventionnels, nous ne pourrons pas accepter les travaux d'exploration sur le territoire matapédien de même que sur aucune autre partie du territoire québécois.

L'adoption immédiate d'un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures s'impose ainsi que la tenue d'une réelle consultation publique afin que le Québec se dote d'une nouvelle stratégie énergétique. La priorité doit être faite à la réduction de la consommation, à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois.

1. Tiré de L. Gay, D. Veillon, P. Le Tirant, J. Moulinier, P. Kerbourc'h, *Manuel de fracturation hydraulique*, Technip, 1972, p. 256. (disponible en ligne)

2. Voir le site www.petroliagaz.com.

3. Tiré de R. Bertrand et M. Malo, *Maturité thermique et potentiel roche mère des roches ordoviciennes à dévoniennes du secteur Matapédia-Témiscouata du Bas-Saint-Laurent, Québec*, INRS – Centre Eau Terre Environnement, 2010. (disponible en ligne)

Bibliographie

CANADA-NEWFOUNDLAND OFFSHORE PETROLEUM BOARD [En ligne],
<http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>

DANSEREAU, P. et J.-P. DRAPEAU (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

KOUTITONSKY, V.G. et G.L. BUGDEN. 1991.

LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, *Océanographie*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

LE JOURNAL LE MOUTON NOIR. Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>

MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale*, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.

MAÎTRES CHEZ NOUS, Collectif de signataires, « Déclaration Maîtres chez nous », [En ligne], <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf>

QUÉBEC, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, 1996, 150 pages, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>